



FFvolley

COMMISSION CENTRALE FINANCIERE

PROCES-VERBAL N°4 DU 23 MARS 2019

SAISON 2018/2019

Présents :

Amine HACHELAF, Président de la CCF
Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Christophe DURAND

Excusés :

Michel DINEAUX, Pierre MERCIER

Invités :

Eric TANGUY (Président), Philippe VENDRAMINI (Conseil de Surveillance)

Début de la réunion : 10h00

La réunion a été une nouvelle fois l'occasion d'échanges fructueux avec le Président Eric TANGUY. Nous pensons d'ailleurs pérenniser cette méthode. Au cours de celle-ci, ont été abordés différents sujets :

- **CNDS**

L'Agence Nationale du Sport a été créée et remplace le CNDS. Demeurent encore des incertitudes quant à la répartition selon les différentes instances et les marges de manœuvres en rapport avec les différents programmes de développement (ministériel, Fédéral, CNDS). Ce qui est sûr et officiel c'est que la FFvolley fait partie des 28 fédérations (plus le CNOSF) retenues pour faire partie du nouveau processus d'attributions de subventions. Seuls les aides à l'emploi et les investissements en matériels restent du domaine du CNDS. Notre Fédération, les Ligues, les Comités et les GSA dépendront de l'Agence Nationale du Sport via la FFvolley. Le volume financier affecté au Volley est identique à 2018. Tous les modes de répartitions et d'affectations vont maintenant être élaborés. La seule certitude est que le Plan Fédéral sera l'axe de force de celles-ci.

- **COMPTE DE RESULTATS 2018**

A la date de la réunion, la Commission Centrale Financière ne dispose pas des chiffres définitifs. Le service comptable termine les vérifications, et passe les dernières écritures relatives à l'exercice 2018. Les écritures de bilan sont également à établir.

Cependant il se confirme que l'exercice 2018 sera largement déficitaire, avec comme principales causes les pertes financières liées à nos organisations (Finales de Coupe de France bien que nettement mieux maîtrisées que les précédentes, VNL M de Rouen et Aix, Golden European League F de Nancy) par manque de public et des contraintes de sécurité aux coûts de plus en plus élevés.

Une baisse a également été constatée sur les produits de sponsoring.

L'ampleur de ce déficit dépendra d'éléments non connus à ce jour (nous ne savons toujours pas par exemple quel sera le retour financier de la FIVB sur ses fédérations actionnaires dans la VNL dont la France).

Un accroissement notable des frais de déplacements des arbitres est apparu. Nous diligentons une étude pour en connaître la raison. Est-ce dû à une augmentation du nombre d'équipes dans les poules, c'est indéniable. Cependant, nous nous posons la question sur le fait que la réforme territoriale aurait pu avoir pour conséquence l'augmentation des distances parcourues. Cela est à vérifier afin de modifier nos règles de plafond kilométrique par exemple si nécessaire. Le remboursement des péages a aussi généré une augmentation sensible des dépenses. Pour les charges des mesures ont d'ores et déjà été prises.

Certaines prestations sur les organisations sont maintenant externalisées, ce qui permet de bénéficier de meilleurs tarifs en passant par une agence spécialisée, cela permet également de ne plus avoir recours à de l'embauche CDD pour préparer les événements. Pour la VNL 2019 cette solution a déjà permis d'économiser une somme assez conséquente.

Pour ce qui est de l'autre gros poste, les déplacements, un accord est en cours de négociation avec Air France sur nos équipes nationales.

- **EURO 2019**

La CCF s'organise pour effectuer le suivi de l'exécution budgétaire de cette organisation. A cet effet une délégation de la commission se rendra prochainement dans les locaux de l'association France Volley à Courbevoie afin de mettre rapidement en place les outils de suivi.

La Comptabilité de l'Euro est tenue par notre service comptable indépendamment de la nôtre. Nous pourrions donc obtenir des états mensuels.

Le Budget Prévisionnel présenté à la dernière Assemblée Générale à Porticcio a depuis été réactualisé.

Les documents qui nous ont été fournis sont clairs et détaillés. On constate que le budget révisé et en cours de validation a augmenté de 10 % afin de tenir compte des contraintes de sécurité et des nouvelles demandes de la CEV. Le document de synthèse du budget révisé a été fourni à la CCF et a fait l'objet d'échanges avec le Président. Les documents explicatifs détaillés seront fournis à la CCF dans le cadre du reporting prévu. Un plan de trésorerie associé à ces outils de suivi budgétaire est également en cours de mise en place.

Il est regrettable de constater que la CEV ajoute régulièrement des contraintes susceptibles de grever le budget.

A côté du sponsoring négocié par O'CONNECTION, la réussite de l'événement dépend essentiellement d'une forte présence dans les salles. En conséquence, la billetterie a été étudiée dans les moindres détails et repose sur une hypothèse de remplissage global de 42 %. Les mises en ventes de la billetterie ont commencé et suivent les prévisions.

Ce système paraît raisonnable et réaliste. Les prévisions sont bâties sur des hypothèses de tarification et remplissage très détaillées, site par site et match par match.

Un prestataire de merchandising se met aussi en ordre de marche.

- **BUDGET 2019**

Jusqu'à il y a peu, les budgets prévisionnels étaient votés en AG alors que les engagements de dépenses étaient déjà largement entamés sur l'exercice. Depuis, est voté le budget de l'exercice suivant (année n+1).

Cependant ce document ne peut qu'être très imprécis sur au moins la moitié de son contenu. Une part très importante concerne la DTN et la mise en place de la Convention d'Objectifs.

Ne sont en effet pas connus longtemps à l'avance les programmes des équipes nationales. D'où la nécessité de présenter des budgets rectificatifs.

L'arrêté comptable au 30 septembre n'a pu être réalisé cette année en raison de la surcharge de travail à cette période pour un personnel en sous-effectif temporaire pour maladie.

Vu le montant des flux financiers de la Fédération cet arrêté comptable intermédiaire semble indispensable. Nous proposons d'externaliser cette mission auprès de notre cabinet comptable. Ce travail nous permettrait de prévoir plus en amont le résultat final. Cela aura certes un coût, mais devrait permettre d'améliorer la visibilité de l'exécution budgétaire, d'accélérer l'arrêté comptable de fin d'année et de prendre les mesures correctives éventuelles plus rapidement.

La VNL dont le cahier des charges a considérablement augmenté, a été ramenée à une session au lieu des deux prévues, et l'organisation du Final Six abandonnée en France, malgré la notoriété qu'apportent de tels événements sportifs.

- **SIMPLIFICATIONS TARIFAIRES**

Deux projets sont à l'étude :

1 - Licences par niveaux (National, Régional, Départemental)

2 - Simplification des tarifs de Licences, Affiliations ...

Pour le licencié, la licence c'est en fait la cotisation qu'il paye à son GSA, pour le GSA, c'est-à-dire nos adhérents, c'est l'ensemble de ce qu'il verse à la FFvolley, à la Ligue et à son Comité. De ce dernier point de vue, il y a de grosses disparités territoriales pour jouer au Volley. Cette situation nous a été reprochée par le Ministère.

Objectifs : à niveau de recettes constant, amélioration de la lisibilité pour les clubs et simplification. Repenser le système de perception à terme.

Partant des chiffres de licenciés en année sportive et des tarifs en vigueur, nous avons pu comparer les évolutions sur les saisons depuis 2016 à aujourd'hui.

Nous avons ainsi constaté cette dernière saison, une baisse de revenus importante sur les licences malgré la création de la licence « Encadrants », et une baisse en valeur sur les affiliations.

Par la même méthode de simulation, en nous appuyant sur les mêmes données, nous avons pu démontrer que le système à 3 licences de niveau (projet 1) conduisait pour les compétiteurs de nationales à des coûts de licences trop élevés pour maintenir les ressources fédérales. Donc ce système ne serait pas viable.

Dans une optique de simplification (projet 2) présentation d'une grille à trois tarifs de licences compétition, avec options additives, une affiliation de base (Local) avec surprime suivant le niveau de jeu (DEP, REG, NAT) et options supplémentaires Beach Volley et Para-Volley.

Des remises sont proposées pour le Beach Volley et le Para-Volley.

L'intégralité des tableaux comportant l'historique est communiquée par mail aux membres de la commission présents pour pouvoir débattre sur le projet. Chacun va les faire évoluer, les simplifier.

L'objectif est de valider le projet à la prochaine CCF pour présentation au prochain Bureau Exécutif et Conseil d'Administration, puis, si accord à l'Assemblée Générale. Le volume des recettes devra être constant par rapport à 2017/2018, dernière année dont nous avons les éléments complets.

Remarques émises :

Proposition de tarif identique que l'on soit en Volley, Beach Volley ou Para-Volley pour ne pas faire de discrimination sur le handicap ou parce que l'on utilise les mêmes installations toute l'année, même en dehors des périodes de championnat de Beach Volley.

Interrogations sur l'opportunité de ces modifications qui risquent d'être ressenties comme des contraintes supplémentaires.

Prochaine réunion prévue le 27 avril 2019 de 10h à 16h.

Fin de la réunion à 18h00.

Le Président de la CCF
Amine HACHELAF